



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Grandes et petites cultures dans l'agriculture hongroise : la situation aujourd'hui et les perspectives

Janos Juhasz

Citer ce document / Cite this document :

Juhasz Janos. Grandes et petites cultures dans l'agriculture hongroise : la situation aujourd'hui et les perspectives. In: Économie rurale. N°205, 1991. L'agriculture européenne à la recherche de nouvelles stratégies. VIe Congrès de l'Association Européenne des Economistes Agricoles La Haye, Pays-Bas, 3-7 septembre 1990. pp. 36-43;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1991.4226>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1991_num_205_1_4226

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

L'économie hongroise et dans le cadre de celle-ci, l'agriculture, sont engagées dans un processus de transformation fondamental. Elles n'en sont encore qu'au début de ce processus, caractérisé par une seule conception des structures désirées, tandis que les méthodes, la cadence, les solutions pratiques de la transformation ne seront mises à l'ordre du jour que plus tard. Dans l'agriculture, l'unanimité s'est faite sur la nécessité d'une réforme de la propriété ainsi que sur la transformation de la structure de l'exploitation. Dans ce domaine, il faut laisser un champ plus vaste aux exploitations privées du type ferme familiale. Un rôle considérablement réduit reviendra donc aux grandes exploitations qui déterminent aujourd'hui la structure agraire hongroise. Jusqu'à présent, l'agriculture hongroise a comporté également des petites exploitations. Il y eut même une période où il semblait qu'avec la combinaison optimale des grandes et petites exploitations, et grâce à leur « symbiose », tous les problèmes actuels et futurs seraient résolus. Plus tard, cette conception s'est avérée illusoire. Toujours est-il qu'une division particulière du travail s'est développée entre grandes exploitations et petites exploitations et elle a produit des résultats spectaculaires dans plusieurs domaines : augmentation quantitative de la production agricole, développement d'un marché intérieur d'offre de produits alimentaires et fortes exportations de produits agricoles. Pourtant, « le miracle de l'agriculture hongroise » a eu la vie courte. Le système uniforme des coopératives de production de taille trop grande, dominant dans la structure agraire, a épuisé ses réserves de développement. D'autre part, il n'a pas été capable d'assurer une coopération organique entre grandes et petites exploitations. Ce système de relations doit se transformer sur un mode nouveau, exempt de monopole et de contraintes, et se fonder sur l'égalité et la réciprocité des intérêts.

Abstract

Hungary's economy, including its agriculture is undergoing fundamental changes. However, the process is in its initial stages only and it is characteristic that the idea concerning the desired structures to be brought about in the end is almost uniform, while the methods to be adopted for the transformation, the relevant pace and the practical solutions to be used are still to be considered. So far as agriculture is concerned there is basically a general agreement that an ownership reform should be introduced and the organizational structure of production must also be changed. In this process a much greater scope should be provided for private farming of the family farm type. Obviously, the role of large-scale farms which are currently overwhelming in Hungary's agricultural structure will decrease. Small-scale farming has been present in Hungary's agriculture so far. Indeed, there was a period during which it seemed that with the optimum combination or symbiosis of small and large- scale farming all the current and future problems of agriculture could be solved. Later, however, it turned out to be an illusion. In fact a specific division of labour developed between small and large-scale farms. It brought significant results. Spectacular achievements were recorded in terms of the quantitative increase in agricultural production ; supply-dominated domestic food market was brought about parallel with substantial agricultural exports. However, the « Hungarian agricultural miracle » turned out to be short-lived, because the uniform system of farming co-operatives of too large dimensions has exhausted development resources and is no longer capable of providing for cooperation between large and small scale farms. The relations between them must be laid upon new qualitative foundations relying on mutual interests and equality ; they must be free of monopolies and no forced courses of progress can be imposed on them.

GRANDES ET PETITES CULTURES DANS L'AGRICULTURE HONGROISE : LA SITUATION AUJOURD'HUI ET LES PERSPECTIVES

*Janos JUHASZ**

*Traduction revue par France CAILLAVET***

Résumé :

L'économie hongroise et dans le cadre de celle-ci, l'agriculture, sont engagées dans un processus de transformation fondamental. Elles n'en sont encore qu'au début de ce processus, caractérisé par une seule conception des structures désirées, tandis que les méthodes, la cadence, les solutions pratiques de la transformation ne seront mises à l'ordre du jour que plus tard. Dans l'agriculture, l'unanimité s'est faite sur la nécessité d'une réforme de la propriété ainsi que sur la transformation de la structure de l'exploitation. Dans ce domaine, il faut laisser un champ plus vaste aux exploitations privées du type ferme familiale. Un rôle considérablement réduit reviendra donc aux grandes exploitations qui déterminent aujourd'hui la structure agraire hongroise. Jusqu'à présent, l'agriculture hongroise a comporté également des petites exploitations. Il y eut même une période où il semblait qu'avec la combinaison optimale des grandes et petites exploitations, et grâce à leur « symbiose », tous les problèmes actuels et futurs seraient résolus. Plus tard, cette conception s'est avérée illusoire. Toujours est-il qu'une division particulière du travail s'est développée entre grandes exploitations et petites exploitations et elle a produit des résultats spectaculaires dans plusieurs domaines : augmentation quantitative de la production agricole, développement d'un marché intérieur d'offre de produits alimentaires et fortes exportations de produits agricoles. Pourtant, « le miracle de l'agriculture hongroise » a eu la vie courte. Le système uniforme des coopératives de production de taille trop grande, dominant dans la structure agraire, a épuisé ses réserves de développement. D'autre part, il n'a pas été capable d'assurer une coopération organique entre grandes et petites exploitations. Ce système de relations doit se transformer sur un mode nouveau, exempt de monopole et de contraintes, et se fonder sur l'égalité et la réciprocité des intérêts.

SMALL AND LARGE-SCALE FARMS IN HUNGARY'S AGRICULTURE : SITUATION AND PERSPECTIVES

Summary :

Hungary's economy, including its agriculture is undergoing fundamental changes. However, the process is in its initial stages only and it is characteristic that the idea concerning the desired structures to be brought about in the end is almost uniform, while the methods to be adopted for the transformation, the relevant pace and the practical solutions to be used are still to be considered. So far as agriculture is concerned there is basically a general agreement that an ownership reform should be introduced and the organizational structure of production must also be changed. In this process a much greater scope should be provided for private farming of the family farm type. Obviously, the role of large-scale farms which are currently overwhelming in Hungary's agricultural structure will decrease. Small-scale farming has been present in Hungary's agriculture so far. Indeed, there was a period during which it seemed that with the optimum combination or symbiosis of small and large-scale farming all the current and future problems of agriculture could be solved. Later, however, it turned out to be an illusion. In fact a specific division of labour developed between small and large-scale farms. It brought significant results. Spectacular achievements were recorded in terms of the quantitative increase in agricultural production ; supply-dominated domestic food market was brought about parallel with substantial agricultural exports. However, the « Hungarian agricultural miracle » turned out to be short-lived, because the uniform system of farming co-operatives of too large dimensions has exhausted development resources and is no longer capable of providing for cooperation between large and small scale farms. The relations between them must be laid upon new qualitative foundations relying on mutual interests and equality ; they must be free of monopolies and no forced courses of progress can be imposed on them.

* Institut de Recherches sur les Coopératives, Budapest.

** INRA Dijon.

FONDEMENTS HISTORIQUES

En 1945, une réforme foncière radicale a mis fin à la structure agraire semi-féodale existant avant la seconde guerre mondiale. Dès lors, s'est formée une structure basée sur des exploitations familiales de petite et moyenne tailles : la superficie moyenne étant d'environ 20 à 25 hectares. Dans les trois premières années après la guerre, personne n'a cherché à modifier cette structure. C'était la période dite « de coalition », pendant laquelle le multipartisme régnait dans le pays. Le Parti des Petits Propriétaires, parti le plus puissant, soutenait explicitement le fonctionnement des fermes familiales, de même que le deuxième parti agraire du pays : le Parti National des Paysans. Pour l'essentiel, toutes les forces politiques importantes s'accordaient sur l'opportunité d'un système de fermes privées appuyé par un vaste mouvement coopératif favorisant la promotion, remontant de la base, et reconnu comme le mieux adapté aux spécificités historiques, sociales et naturelles hongroises.

Cependant, cette situation s'est modifiée en 1948 de façon radicale. Au milieu de cette année-là, le Parti Communiste a conquis l'exclusivité du pouvoir, par l'incorporation ou la liquidation de ses rivaux. A partir de cette époque et jusqu'aux élections libres et multipartites tenues en avril 1990, la vie économique et sociale du pays a été déterminée par la politique totalitaire basée sur l'idéologie communiste. Dans l'agriculture, la grande exploitation est devenue le type idéal de l'exploitation agraire socialiste et s'est concrétisée notamment par la coopérative de production agricole sur le modèle des kolkhozes de l'Union Soviétique, dans le but de transformer totalement les rapports de propriété et d'éliminer la propriété privée. Ce qui, dans l'agriculture, semblait ne pouvoir être réalisé par la simple nationalisation. On prévoyait « la propriété collective » des coopératives de production, au cours d'une période historique d'une certaine durée. Bien plus, la politique économique a fait une concession plus grande encore : par mesure transitoire, pour symbole et exclusivement pour faciliter la transition vers la production collective de grande exploitation, elle a offert aux paysans la possibilité de déployer une activité individuelle familiale très limitée. Pour cela, ont été instituées des exploitations individuelles pour les membres des coopératives de production.

On trouve donc en Hongrie, un fonctionnement parallèle de grandes et petites exploitations depuis l'époque du lancement de la « grande tentative ». Cependant, des modifications importantes sont survenues entretemps dans l'appréciation idéologique, les perspectives et le rôle effectif de ces deux formes de production.

A l'époque de la première campagne de réorganisation radicale (1949-1953), les petites exploitations étaient déterminées par leur caractère déjà mentionné de « concession transitoire ». Par conséquent, leurs perspectives ne pouvaient être autres que celles de la suppression progressive. Paradoxalement, ce sont ces petites fermes qui ont permis l'introduction du système des grandes exploitations : d'une part elles ont fixé le paysan à la terre (comme jadis les masses serviles) ; d'autre part elles ont approvisionné le village en vivres à une époque où la production des grandes exploitations était minime. Or, la suppression progressive n'existe que dans les conceptions idéologiques. De fait, l'importance des petites exploitations s'est accrue en comparaison avec l'époque initiale, où elle avait été réduite artificiellement.

A la mi-1953, il est devenu impossible de continuer à imposer l'organisation de grandes exploitations agraires,

ainsi que de concevoir l'ensemble de la politique économique suivie jusque-là. Sous la pression des troubles économiques, une nouvelle approche a été adoptée par décision politique. Cependant, sa réalisation n'a pu voir le jour, notamment parce que le pouvoir est retourné aux mains du groupe soutenant l'ancienne idéologie. Cette situation a conduit à la révolution et au soulèvement populaire de 1956, avec pour résultat la dissolution de la majorité des coopératives de production et le rétablissement du système initial de petites exploitations dans l'agriculture. L'une des caractéristiques importantes de la période 1957-1959 est la multiplication de différentes coopératives de promotion aidant les fermiers.

Mais le Parti Socialiste Ouvrier Hongrois - contrairement à ses thèses agraires publiées en 1957 - a lancé en 1959 une nouvelle campagne de réorganisation, mettant en place pratiquement la même structure agraire que celle qui avait déjà échoué une fois. Cette fois-ci, la réorganisation a été couronnée de succès et en 1961 la collectivisation de l'ensemble de l'agriculture hongroise s'est achevée. La petite production, ainsi que la manière dont la politique économique l'a prise en compte, ont joué un rôle non négligeable dans la réussite de cette organisation et dans son affermissement entre 1962 et 1967. La rigidité de la politique économique s'est atténuée à l'égard de la petite production et cela s'est manifesté dans deux domaines : les exploitations individuelles des membres de coopératives ont été de moins en moins considérées comme « dangereuses », si bien que leurs limites ont été progressivement supprimées. D'autre part, un nouveau modèle de coopérative a pu être introduit, cherchant à réaliser efficacement dès le début une combinaison appropriée de l'activité des petites et des grandes exploitations. Il s'agissait de la coopérative agricole dite spécialisée, qui s'est répandue surtout dans les régions viticoles et horticoles. L'ensemble de ce processus positif a atteint son point culminant en 1968, lors de l'introduction de la première réforme économique globale, dite « Nouveau Mécanisme économique ». A cette époque, on a déclaré, au niveau de la politique économique, que les petites exploitations forment partie intégrante de la structure agraire, voire même du modèle de la coopérative de production et que leur activité devait être soutenue par les grandes exploitations. Tout cela impliquait des aspirations d'autonomie et d'autogestion de la part des coopératives et le renforcement de la position de propriétaire pour ses membres. Néanmoins ces processus étaient contraires aux principes fondamentaux du système totalitaire et lorsque leur effet destructeur sur la structure est devenu évident, ils ont été immédiatement interrompus.

Le blocage de la réforme a eu lieu en 1973, et à partir de cette date s'est produit un retour en arrière. Pour notre sujet, ce processus est très important. Une fois de plus, on a limité la petite production agricole. Cette fois-ci, pas par des ordres directs, mais par un tour de vis fiscal. Et dans l'intervalle, la « grande » est devenue encore plus « belle ». Depuis le haut, on a mis en marche un processus de recentralisation, sous l'effet duquel d'énormes coopératives agricoles se sont créées entre 1973 et 1978, et des intégrations verticales et horizontales se sont développées. La petite production agricole a survécu à ces épreuves et le Parti a décidé en 1979 de revenir à l'idée du fonctionnement parallèle des grandes et petites exploitations. En outre, il a insisté sur leur coopération et sur la nécessité de trouver une répartition optimale, pour leur développement conjoint, d'une manière symbiotique. Dans la première partie des années 1980, il a semblé que cette symbiose pouvait résoudre les difficultés, jusqu'alors

catégoriquement niées, de la structure des grandes exploitations agricoles. L'agriculture a été le secteur qui est resté le plus longtemps attaché à l'illusion que la structure établie était pour l'essentiel bonne, ou du moins susceptible de perfectionnement, et que sa modification fondamentale n'était pas nécessaire. L'argument contraire n'a été évoqué publiquement que dans la période récente, au cours des préparatifs directs du changement total de régime politique.

SYMBIOSE DE LA GRANDE ET DE LA PETITE EXPLOITATION AUJOURD'HUI

a) Répartition des rôles entre grande et petite exploitation

Malgré les conceptions idéologiques et les aspirations de la politique économique, la petite production agricole a donc subsisté en Hongrie. A l'époque actuelle, elle co-existe en conformité avec ces dernières, mais avec des fonctions différentes : les petites exploitations ayant initialement pour but l'autoconsommation sont devenues productrices de marchandises. Cette production est importante et en augmentation. Sur la base des données statistiques nationales, on peut dégager les tendances et les faits suivants : bien que depuis 1961, l'agriculture de la Hongrie soit considérée comme une agriculture de grandes exploitations, la contribution des petites exploitations à la production de marchandises a toujours représenté un tiers du secteur. Dans les années 1980, ce taux s'est accru de façon continue : tandis qu'en 1981, la participation des petites exploitations dans la valeur de la production brute de l'agriculture était de 33,2 %, ce pourcentage a atteint en 1987 les 26,8 %. Sans doute, faut-il faire valoir entre les grandes et petites exploitations une répartition des rôles spécifique, c'est-à-dire leur caractère de complémentarité. Dans la production des secteurs intensifs en capital, les grandes exploitations dominent, tandis que dans les secteurs demandant une grande dépense de travail, les petites exploitations l'emportent. Par conséquent, le taux national deux-tiers/un-tiers masque des écarts assez importants. Dans la production végétale, la proportion des grandes exploitations dépasse largement la moyenne (71,6 %). Dans l'élevage, la situation est inverse : les petites exploitations fournissent 43,2 % de la valeur totale de la production. Des données complémentaires permettent de caractériser la division du travail entre ces deux types d'exploitations.

Répartition de la production brute en valeur entre les principaux secteurs agricoles, 1987

SECTEURS	CONTRIBUTION	
	Grandes exploitations	Petites exploitations
Céréales, légumineuses	89,7	10,3
Plantes industrielles	88,5	11,5
Pommes de terre	24,3	75,7
Fourrage sec et vert	93,8	6,2
Culture maraîchère	24,1	75,9
Production fruitière	36,7	63,3
Viticulture	40,3	59,7
Elevage de bovins	76,8	23,2
Elevage de porcs	44,2	55,8
Elevage de volailles	56,4	43,6

Source : A kistermelést jellemző fobb adatok 1987-ben. (Les principales données caractérisant la petite production en 1987). MEM STAGEK, Budapest, 1987.

Pour plus de précisions, d'autres données méritent d'être prises en considération : dans le cadre de la culture maraîchère, les petits producteurs fournissent plus de 90 % du céleri, des radis, de l'ail, de la laitue pommeée, du concombre, du chou rouge, du chou frisé, du chou-rave, du chou-fleur, de la betterave, de l'oignon vert et du poivron vert. Dans le secteur de la production fruitière, les petits agriculteurs fournissent plus de 80 % des poires, des cerises, des prunes, des amandes (100 %), des noix (97,6 %), des groseilles, des framboises et des fraises des bois. Enfin dans la catégorie des animaux de boucherie et des produits animaux, les petites exploitations participent avec plus de 50 % à la production de porcs, de chevaux de boucherie, d'oies, ainsi qu'à la production de lait de chèvre, œufs, miel et plumes.

En ce qui concerne la dynamique de mise sur le marché des marchandises, la petite production s'est développée dans la dernière décennie à une cadence plus rapide que la production des grandes exploitations. Cette dernière a accusé entre 1980 et 1987 une augmentation de 27,3 % tandis que celle des petites fermes a connu dans la même période une croissance de 47,5 %.

Quant aux moyens de production, on relève de fortes disparités entre grandes et petites exploitations. En général, le niveau de l'approvisionnement en biens fixes des petits producteurs est extrêmement bas, à peine comparable à celui des grandes exploitations. Cependant, en quantité et en valeur, les moyens de production des petites fermes sont très importants, la valeur totale de certains de leurs biens fixes dépassant celle des biens fixes équivalents dans les grandes exploitations. Ainsi par exemple, au niveau national, la valeur brute des plantations est plus élevée d'environ 18 % que celles des grandes exploitations. La valeur totale des bâtiments des petites fermes est également plus importante que celle des grandes exploitations. Cependant, la situation est inverse pour deux facteurs de production importants : tout d'abord la forte majorité de la terre arable (92,7 %) est utilisée par les grandes exploitations, et seulement une faible partie (7,3 %) par les petites fermes. Il s'ensuit que la superficie arable totale revenant à une petite entreprise est très modeste : 0,52 hectare en moyenne à l'échelle nationale. Enfin, il existe une très grande différence entre la dotation en machines des petites et des grandes exploitations, en faveur de ces dernières.

La situation en matière d'équipement disponible a des conséquences sur l'utilisation de la main-d'œuvre dans les deux types d'exploitations. Selon un relevé statistique global, les petites fermes utilisent au cours d'une année 2,7 millions d'heures de travail, ce qui dépasse de 75 % la quantité employée par les grandes exploitations. Aussi, malgré la gestion très rationnelle des petits producteurs, la productivité du travail des petites fermes est nécessairement beaucoup plus faible que celle des grandes exploitations. Selon certaines estimations, elle se limite au cinquième ou au sixième de celle des grandes exploitations. Cela correspond en gros à la différence existant entre le taux d'approvisionnement en fonds fixes des deux types d'entreprises. Cependant, ces comparaisons sont rendues difficiles du fait que les grandes exploitations fonctionnent sur la base de l'emploi à plein temps, tandis que la

grande majorité des petites fermes comptabilise le travail sur la base de temps partiels de travail (en utilisant le temps de travail des femmes, des personnes âgées, etc.).

Enfin, il s'avère intéressant d'examiner les revenus en provenance des grandes et des petites exploitations. Pour 1986, on obtient les données suivantes : le revenu total, en termes de salaires, de la population employée dans les grandes exploitations coopératives, atteint 57,5 milliards de forints. La même année, le revenu des petits producteurs découlant de la vente de leurs produits représente presque 72 milliards de forints. Cette dernière somme est bien entendu grevée de dépenses, dont le montant s'élève à 44 milliards de forints. Ainsi le revenu net atteint 27 milliards de forints. Ces chiffres sont en gros conformes à la proportion deux-tiers/un-tiers, qui caractérise également la mise respective sur le marché des marchandises par les grandes et les petites exploitations. Cependant, si l'on considère l'auto-consommation des petits producteurs comme un revenu indirect, dépassant en 1986 les 36 milliards de forints, le revenu total de la petite culture s'élève à 63 milliards de forints. En appréciant les données de cette façon, les revenus de la petite exploitation dépassent à l'échelle nationale le revenu en provenance des grandes exploitations coopératives.

b) La structure des organismes de production agricole

En Hongrie, la grande culture et la petite culture s'insèrent dans le cadre de différents organismes de production, dont une partie combine les deux formes dans ses propres cadres organisationnels. Au fond, ces derniers sont l'objet effectif de « l'expérience hongroise ». En d'autres termes, les efforts déployés jusqu'à présent ne cherchaient pas à maintenir simultanément la grande et la petite culture en attribuant certaines activités aux grandes exploitations et d'autres aux petites. Bien au contraire, les mêmes exploitations menaient simultanément une production de type grande culture et une production de type petite culture, souvent au sein du même secteur. Pour mieux illustrer la situation, examinons les organismes de production agricole hongroise et leurs principales caractéristiques.

Dans l'agriculture hongroise, le système de la grande production est représenté par les fermes d'Etat et les coopératives de production agricole. Le système de la petite culture - comme on l'a dit plus haut - se base en partie sur elles, et est constitué de diverses fermes où l'on travaille à temps partiel et d'exploitations privées où l'on travaille à temps plein.

Les fermes d'Etat sont des unités de production avec une structure claire : leur terre ainsi que l'ensemble de leurs moyens de production appartiennent à l'Etat. Les personnes qu'elles engagent sont des salariés tout comme dans les autres entreprises d'Etat, par exemple l'industrie. La production est organisée de façon hiérarchique et dirigée par des managers. Les fermes d'Etat servent expressément les buts de la grande culture et leur fonction initiale était même de servir de modèle et de promouvoir l'innovation technologique. Cependant, elles ne sont pas tout à fait indépendantes de la petite production. Elles mettent à la disposition de leurs employés un terrain d'une superficie limitée, dite « lopin d'allocation » pour la production individuelle. Certaines fermes d'Etat le « rachètent » par tel ou tel produit agricole. Elles offrent donc finalement un revenu en nature. En tout cas, il est signifi-

catif que dans une mesure plus ou moins large, les employés des fermes d'Etat assurent également une petite production agricole.

Les fermes d'Etat sont les plus grandes exploitations agricoles en Hongrie. Leur superficie moyenne atteint 7 500 ha et le nombre moyen de leurs employés s'élève à 945. Au total 133 fermes d'Etat sont en fonctionnement dans le pays et occupent 15 % de la superficie agricole. Cependant, les fermes d'Etat ne sont pas les unités d'organisation déterminantes dans la structure agraire hongroise ; ce sont les différentes coopératives agricoles, et parmi elles tout d'abord les coopératives de production. Ces dernières ont représenté jusqu'à ces derniers temps le type idéal de l'agriculture socialiste de grande culture. Du point de vue quantitatif ces exploitations sont également les plus importantes. Leur nombre atteint 1 253 et elles cultivent 69,5 % de la superficie agricole. Les coopératives de production agricole, bien que d'une superficie plus faible que les fermes d'Etat, sont cependant des très grandes exploitations. Leur taille moyenne est de 4 400 ha, le nombre moyen de travailleurs s'élève à 400.

Les principales caractéristiques du modèle de la coopérative de production agricole découlent du fait que ses biens se sont constitués par « accumulation primitive ». En d'autres termes, lors de l'adhésion à la coopérative, chaque membre est tenu de transférer à cette dernière, contre rachat, la propriété de tous ses moyens de production (exception faite des outils à main). Du point de vue juridique, la terre reste la propriété de l'individu, mais sa remise en culture commune est obligatoire en échange d'une rente foncière symbolique. Le propriétaire légitime ne peut donc exercer d'une façon directe ou illimitée aucune de ses fonctions. Il ne peut pas vendre la terre, le droit de disposition revenant en principe à la collectivité, et il ne peut tirer bénéfice qu'indirectement. L'institution de la propriété de la terre des coopératives, introduite en 1967, n'a fait que limiter davantage les droits individuels du propriétaire, visant à terme la suppression totale de la propriété foncière individuelle.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, la coopérative de production agricole est un organisme créé en vue de « la grande culture collective ». Elle dispose de deux instruments fondamentaux : l'exploitation collective et l'exploitation dite individuelle des membres. Celui qui domine est bien entendu l'exploitation collective, dans le cadre de laquelle, en principe, une activité « associée » est déployée. Cependant, en pratique, l'exploitation collective de la coopérative de production agricole ne diffère pas beaucoup de toute autre entreprise organisée hiérarchiquement, par exemple les fermes d'Etat déjà mentionnées. La différence consiste surtout dans le fait que le système institutionnel intérieur de l'exploitation se base simultanément sur trois types d'institutions : celles mises en place dans les entreprises d'Etat, dans les coopératives, ainsi que celles créées initialement par le modèle. A présent, les institutions analogues aux entreprises ont un rôle décisif, et dans le modèle elles n'ont pas revêtu des caractéristiques propres aux coopératives.

La direction du modèle de la coopérative de production se fonde également sur un système institutionnel double : sur les structures de direction professionnelle hiérarchique analogue à celle des entreprises, et sur l'organisation du type des coopératives. Le système institutionnel de direction, initialement unique, s'est successivement divisé en deux (par exemple les activités des dirigeants des

unités organisationnelles et celles de l'Assemblée générale, de la Direction et de la Commission de contrôle sont déployées à des niveaux différents) mais est de nouveau unique dans d'autres activités (par exemple au cours de délibérations de la direction ou du lieu de travail).

Dans le système de rapports internes du modèle de la coopérative de production, le rôle principal revient à l'organisation hiérarchique du travail analogue au système institutionnel des entreprises. C'est elle qui détermine la participation des membres dans le travail collectif. Ils reçoivent leur rémunération selon le travail accompli, précisément selon la place occupée dans la hiérarchie de l'organisation du travail. Par conséquent, le rapport fondamental des membres avec leur coopérative, plus précisément avec l'exploitation collective, est caractérisé par une attitude propre aux salariés. Leur intérêt est d'atteindre la meilleure position possible dans les négociations menées avec la direction concernant le salaire, c'est-à-dire de bénéficier d'un maximum de revenu pour un minimum de rendement. Le rendement a été pendant longtemps absent, il l'est toujours. Aucun effort n'a été fait en vue d'instaurer l'intéressement du propriétaire jusqu'à l'époque précédant immédiatement le changement de régime, c'est-à-dire jusqu'au milieu des années 1980.

Les fermes individuelles sont les petites exploitations familiales des membres de coopératives de production agricole. Elles sont nées de la possibilité offerte aux membres adhérant à la coopérative de garder pour la culture individuelle une superficie d'un demi-hectare ; en outre, ils ont eu la possibilité d'élever un nombre d'animaux déterminé. La conjonction de ces deux activités, c'est-à-dire la production végétale sur un demi-hectare et l'élevage familial, constituait une ferme individuelle. Il faut remarquer que seul celui qui a satisfait à ses obligations de travail dans l'exploitation collective avait - et a également à présent - le droit à une ferme individuelle. Ce fait lui-même dénote une situation particulière : le travail dans les fermes individuelles est effectué par les membres eux-mêmes en tant que travail supplémentaire et les membres de leur famille y prennent également part. La ferme individuelle est donc une activité à temps partiel des personnes ayant pour activité principale l'agriculture.

Cette activité agricole secondaire - comme nous l'avons déjà signalé - a subi au cours du temps des modifications importantes tant du point de vue idéologique qu'en ce qui concerne sa fonction réelle. Elle a finalement atteint un niveau presqu'égal à celui du travail collectif effectué dans la grande exploitation. Le modèle de la coopérative de production agricole, considéré aujourd'hui comme idéal, combine l'activité de la grande et de la petite exploitation : la grande exploitation « intègre » la petite ferme. Donc, selon cette conception, la grande exploitation conserve son rôle déterminant. L'intégration elle-même peut signifier une multitude de relations. La grande exploitation achète les produits de la petite ferme, fournit du fourrage, différents services (par exemple travaux mécaniques), du matériel de reproduction, des bêtes d'élevage, etc. Ces activités ne concernaient primitivement que les fermes individuelles disjointes au point de vue du droit de propriété. Plus tard, la situation s'est modifiée et même certaines activités déployées au sein de l'exploitation collective sont rentrées dans le cadre des petites exploitations. Ainsi par exemple, le colonage partiaire gagne de plus en plus de terrain dans la production végétale, ainsi que dans le domaine de l'élevage le placement du bétail chez l'éleveur et l'élevage contractuel. Bien entendu ces activités élargissent la notion primitive de la ferme individuelle et

de la petite exploitation. Mais dans la mesure où elles ne modifient pas les relations fondamentales dans les coopératives de production et préserve les intérêts particuliers des grandes exploitations - dans certains cas les intérêts sont contradictoires -, cette situation ne supprime pas le monopole de l'utilisation de la terre réservée à la grande exploitation et ne transforme pas en fin de compte le système de relations entre grande et petite exploitation en une coopération entre agents économiques sur un pied d'égalité. Malgré les intentions de la politique économique et malgré les déclarations, les fermes individuelles ne deviennent pas des institutions internes du modèle de la coopérative de production, mais restent ses satellites.

Cependant dans la structure agricole hongroise s'est développé un modèle de coopérative qui résout d'une meilleure façon la combinaison de l'activité de la grande et de la petite exploitation. S'il en est capable, c'est qu'il met un accent plus grand sur le maintien de la petite exploitation et sur la prise en considération de ses intérêts. C'est le modèle de la coopérative agricole spécialisée.

Du point de vue de la théorie des coopératives, la coopérative spécialisée représente un type intermédiaire entre la coopérative de production (de travail) et la coopérative « de promotion ». Pour l'essentiel, les membres de la coopérative spécialisée restent des producteurs privés à plein temps cultivant leur propre terre, notamment des vignobles et des jardins fruitiers. Ce modèle de coopérative a également une exploitation collective, mais les membres ne sont pas tenus d'y travailler. Bien entendu, ils en ont la possibilité, sur la base d'un accord particulier. La fonction fondamentale de la coopération est d'une part de fournir une aide à la production individuelle de ses membres, et d'autre part d'effectuer en commun la transformation des produits (par exemple le vin) et leur vente. Ce modèle a mieux conservé le caractère entrepreneur de l'exploitation familiale et l'attachement matériel à la coopérative, en offrant en même temps la possibilité du travail collectif. Il se prête ainsi à la réalisation d'une relation vraiment harmonique entre grande et petite exploitation. Le problème est que ce modèle ne s'est jamais vraiment répandu dans le pays, et aujourd'hui, il est devenu une forme plutôt « minoritaire ». Actuellement, on compte 62 coopératives spécialisées dans le pays, d'une superficie moyenne de 1 600 ha, occupant au total 93 800 ha. Dans les années 1960, leur nombre était quatre fois plus élevé, puis il a beaucoup diminué car, sous la pression de la politique économique, de nombreuses coopératives spécialisées se sont transformées en coopératives de production.

Les trois types d'exploitations présentés sont ceux qui associent dans leur propre cadre d'organisation la grande et la petite production. Il n'existe pas d'autre forme de grande exploitation dans le pays. Mais il existe la petite exploitation. D'une part des petites fermes à temps partiel prises dans le sens traditionnel fonctionnent également en Hongrie. Nous y classons les exploitations agricoles complémentaires des personnes qui exercent une profession rémunérée en dehors de l'agriculture. Le nombre de ces petites exploitations et leur importance ne sont pas négligeables. Au total, il existe près de 1,5 million de petites fermes dans le pays et seulement la moitié sont des fermes à temps partiel prises dans le sens traditionnel. Enfin, il faut mentionner les exploitations privées à plein temps, bien que leur importance soit aujourd'hui minimale en Hongrie. Leur nombre est voisin de 20 000 et elles occupent 1 % de l'ensemble de la superficie agricole.

Les fermes à temps partiel ainsi que les fermes à plein temps peuvent avoir des relations avec les grandes exploitations, quel que soit le type de grandes exploitations énumérées ci-dessus, et notamment avec les deux formes de coopératives. Les grandes exploitations coopératives ne limitent pas leur activité d'intégration aux fermes individuelles de leurs propres membres, elles l'étendent également à d'autres petites exploitations. Bien entendu, elles passent un accord particulier avec les petites fermes. Cependant, les organismes coopératifs traditionnels des fermes à temps partiel sont des groupes spéciaux de travail agricole qui fonctionnent dans le cadre d'organisation des coopératives de consommation rurale et ne sont pas dotés de statut juridique autonome. Ce modèle de coopérative sert exclusivement à favoriser l'activité des petites exploitations et ne mène aucune activité de grande production.

c) Problèmes structurels et vices de fonctionnement

La structure agraire hongroise, avec les caractéristiques indiquées ci-dessus, a obtenu de bons résultats. L'origine réside notamment dans le fait que la voie du développement agraire hongrois a dévié assez tôt du schéma - pendant longtemps presque obligatoire, - des pays européens à planification économique centralisée, et surtout l'Union Soviétique. Les réformes introduites progressivement dans l'agriculture, bien que fortement dépendantes des contraintes idéologiques, ont favorisé l'établissement d'une structure adaptée aux particularités du pays. Leurs caractéristiques peuvent être résumées par le fait qu'en partant d'un régime rigide et fortement dictatorial elles s'achevaient progressivement vers un régime plus souple et plus libéral. Ce passage vers une dictature « souple » a été effectué par l'ensemble du régime politique et économique. Cela s'est manifesté dans l'agriculture surtout dans deux domaines : tout d'abord l'augmentation de l'autonomie des grandes entreprises et la tolérance croissante à l'égard des activités des petites entreprises, puis l'appui offert à la « symbiose » des grandes et petites entreprises.

Mais tandis que des résultats spectaculaires étaient atteints principalement dans l'augmentation quantitative de la production de l'agriculture, et qu'un marché d'offre de produits alimentaires se créait dans le pays, les problèmes que le régime n'était pas capable de résoudre se sont multipliés. Une part importante de ces problèmes a été portée au grand jour, mais le fort lobby agraire a essayé de dissimuler le reste jusqu'au bout. Et au fond c'est de là qu'est venu le mal : les vraies performances du secteur - de même que dans les autres domaines - ont pu être dissimulées dans la mesure où il n'y avait pas de vrai marché qui eût pu les mesurer.

Il s'est ainsi développé un système uniforme de coopératives de production agricole de trop grande taille. Ce système ne prenait en considération ni les exigences des différentes branches de production, ni les particularités des terrains agricoles aux dispositions naturelles différentes, notamment défavorables. Conformément à l'uniformité des structures d'entreprise, l'équipement en bâtiments et en machines s'est adapté aux exigences des grandes exploitations. D'un côté, cette situation a entraîné la disparition de grandes capacités en bâtiments dans le cas des petites exploitations ; de l'autre côté, leurs besoins en machines sont restés ignorés.

C'est en grande partie à cette uniformité structurelle qu'on doit imputer le déficit permanent d'un tiers des exploitations agricoles du pays : dans ce système, aucun

mécanisme n'aurait pu corriger la situation. Un des plus grands obstacles au fonctionnement de tels mécanismes a été le monopole d'utilisation des terres, attribué aux grandes exploitations. Il a rendu impossible l'entrée en scène d'autres acteurs et donc la création d'une situation de concurrence dans la sphère agraire.

Dans l'agriculture, l'application d'une organisation hiérarchique de travail analogue à celle de la grande industrie a subi un échec. La situation n'a pas été améliorée fondamentalement par les tentatives successives pour rendre ce système plus efficace avec l'introduction du salaire direct au rendement et avec la mise en place d'éléments incitatifs. Ces mesures ont eu pour effet une augmentation du rendement, mais n'ont pas résolu la question de l'intéressement à long terme. En effet, les travailleurs - parmi eux en premier lieu les membres des coopératives - ont été intéressés à se procurer davantage de revenu personnel disponible pour la consommation. On a tenté de créer l'intéressement à long terme par les modèles dits orientés vers l'intéressement aux biens. Par la distribution « fictive » des biens communs de la coopérative, ces modèles ont essayé de placer dans une position de quasi-propriétaire les membres qui pouvaient recevoir une partie de leur revenu en tant que rendement de ces biens fictifs. Mais même dans ce cas, il ne s'agit pas d'un réel statut de propriétaire.

Les grandes exploitations connaissent également des soucis d'efficacité. C'est en partie la conséquence directe des problèmes d'organisation hiérarchique du travail. Mais, en outre, la rigidité due à une grande taille et l'entretien d'un effectif administratif improductif surdimensionné a créé des problèmes d'efficacité.

Finalement, on doit classer dans cette catégorie les problèmes provoqués par la mise en valeur limitée, voire inexistante, des spécificités des coopératives (autonomie, autogestion, fonctionnement fondé sur l'intérêt des membres).

Tandis que les grandes exploitations se trouvent confrontées aux difficultés déjà mentionnées et ne sont pas capables de se renouveler, les possibilités inhérentes aux petites fermes ne peuvent pas non plus se réaliser. On se référera de nouveau au monopole de l'utilisation des terres dont bénéficient les grandes exploitations. Les barrières juridiques limitant l'acquisition de la propriété foncière des personnes privées n'ont été supprimées que récemment et les problèmes relatifs à l'aliénation des terres des grandes exploitations ne sont pas encore réglés. Les fermes individuelles des membres des coopératives de production agricole - mais également les autres petites exploitations - exigent le plus souvent une activité en dehors des heures de travail. De plus, elles disposent d'un mauvais équipement en bâtiments et le niveau de motorisation reste très faible. Par conséquent, bien que les petits producteurs organisent leur travail de façon rationnelle, leur activité gaspille en fin de compte la main-d'œuvre.

Même leur collaboration avec la grande exploitation n'y porte pas remède. Tout d'abord parce que les grandes exploitations ont des intérêts particuliers et jouissent d'une position économique bien plus forte que les petites fermes. En fait, leur collaboration avec les petites exploitations a été pendant longtemps étrangère à leur nature. Elles ont développé leurs relations non pas sur la base de leur propre initiative, mais face aux exigences de la politique économique centrale. Pour cette raison, l'ensemble

du processus a revêtu l'aspect d'une aide fournie par les grandes exploitations. Au lieu des avantages réciproques, les dirigeants des grandes exploitations ont cherché à souligner les avantages offerts aux petites exploitations, et bien entendu ils ont veillé à ce que l'augmentation de la petite production ne mette pas en danger les caractéristiques fondamentales du modèle coopératif de grandes exploitations. Bien sûr, les conceptions idéologiques de la politique économique ont fourni un appui important.

Les petites exploitations n'ont pas eu de véritable possibilité de choix, dans la mesure où elles ne pouvaient s'accroître ou s'organiser indépendamment des grandes exploitations. C'est pourquoi elles se sont bornées à profiter au mieux des cadres existants. Les données citées ci-dessus ont montré que les résultats n'étaient pas négligeables. Par endroits - surtout sur les terres ayant des dispositions naturelles défavorables - l'activité des petites exploitations est beaucoup plus diversifiée que ce qui peut être montré à partir des données statistiques : les différentes solutions de colonage partiaire, apparaissant sous les grandes exploitations, cachent les performances des petites fermes. Il faut pourtant arriver à la conclusion que la coopération entre grande exploitation et petite exploitation n'est pas la conséquence naturelle d'un développement agraire organique, mais un système mettant à profit jusqu'à son extrême limite les possibilités d'une structure suivant un trajet forcé, et faisant la preuve de la faculté d'adaptation et de l'esprit d'invention des agents du secteur agraire.

PERSPECTIVES D'AVENIR ET OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Sur la base de ce qui précède, on peut s'interroger pour savoir quels changements sont nécessaires et inévitables en Hongrie. Un consensus pratiquement total s'est formé dans le pays sur la nécessité d'un changement radical dans l'agriculture. Des discussions sont en cours en ce qui concerne le contenu, le rythme et les méthodes de changement.

La transformation de l'agriculture devrait satisfaire à deux exigences : celle de la justice historique et celle de la rationalité économique. Les problèmes naissent justement du fait que ces deux exigences ne coïncident pas nécessairement. La justice historique réclame la réhabilitation morale et économique de la paysannerie. Par des moyens oppressifs, le système totalitaire a privé la paysannerie de ses moyens de production, notamment de ses terres. C'est donc la restitution des terres et la redistribution des biens accumulés qui équivaudraient à sa réhabilitation. Une force politique importante a déjà mis cette conception à son programme. Elle considère comme condition fondamentale et point de départ de toute réforme agraire le retour à la situation des propriétés foncières de l'année 1947 - c'est-à-dire après la réforme foncière démocratique et avant la collectivisation - et elle insiste sur cette restitution.

Cependant la réalisation de cette conception n'est pas facile. Depuis 1947, une relève totale de génération s'est opérée dans l'agriculture. Pour cette raison, et à cause de la réglementation juridique de la succession relative à la terre arable, aujourd'hui seuls 30 à 40 % des terres utilisées par les coopératives appartiennent personnellement aux membres. Près de 60 % sont devenus propriété des coopératives, ce qui signifie que leurs derniers propriétaires privés - c'est-à-dire les héritiers de la génération contrainte à adhérer aux coopératives - n'exercent pas d'activité agricole, et parmi eux nombreux sont ceux qui ne vivent pas à la campagne. Les propriétés foncières, qui

même initialement n'étaient pas d'une grande superficie, se sont fortement fragmentées par la succession. Il paraît logique que, parmi les propriétaires, seul un très petit nombre soit prêt à cultiver ses terres. Ils passeront un bail avec ceux qui travaillent aujourd'hui dans l'agriculture. Cependant, il se produirait ainsi une situation où la majorité des terres arables passerait dans la propriété de personnes en dehors de l'agriculture, qui n'investiraient pas leur revenu dans ce secteur - revenu tiré de l'affermage et de la production agricole. Un capital important serait alors retiré de l'agriculture.

Aussi n'est-il pas surprenant que cette conception rencontre beaucoup d'opposition. Outre les arguments ci-dessus, on invoque qu'une telle campagne de réforme foncière ferait disparaître très rapidement la structure des grandes entreprises, structure qui malgré toutes ses insuffisances, fonctionne, et dans une proportion importante de cas, fonctionne même efficacement. La destruction totale ne peut pas être l'objectif, notamment parce que - au moins à court terme - cela impliquerait des problèmes d'approvisionnement et le recul des exportations si importantes pour le pays. Cette conception a également de nombreux adhérents avec des divergences. L'opinion extrême opposée à « la nouvelle réforme foncière » reconnaît aujourd'hui que des changements sont nécessaires, et admet même la possibilité d'un certain développement - limité - des fermes indépendantes. Mais ils considèrent que la principale solution des problèmes passe par le maintien et la modernisation de la structure des grandes exploitations. Des réformes dans le cadre des grandes exploitations signifient notamment l'augmentation de l'autonomie de certaines unités internes, et l'incitation au comportement d'entrepreneur.

Sans doute, la réforme de la propriété est nécessaire dans l'agriculture et englobe deux problèmes différents : la réforme de la propriété foncière et la résolution de la question des biens coopératifs dits indivisibles. En ce qui concerne la réforme de la propriété foncière, il serait opportun de chercher une solution permettant que la terre soit cultivée en majorité par les propriétaires. Il faut donc rendre la terre au sens physique à tous ceux qui se chargent de la cultiver. Parmi ceux-ci, la priorité revient aux personnes dont l'activité principale est restée l'agriculture et qui ont toujours été juridiquement propriétaires de la terre. De plus, il faut faciliter au cours de la réforme l'accès à la propriété foncière des travailleurs des grandes exploitations agricoles, qui ont adhéré sans terre et qui sont prêts maintenant à s'engager dans une entreprise agricole individuelle ou collective. Bien entendu, il faut autoriser et établir les pratiques d'achat et de vente de la terre ainsi que de bail rural.

Quant à la question des biens collectifs dits « indivisibles », la situation semble être un peu moins compliquée. L'accord entre les spécialistes (et les hommes politiques) est total : les biens des coopératives presque totalement indivisibles jusqu'ici doivent être rendus dans une large mesure distribuables entre les membres. Les règles juridiques actuelles déterminent le taux divisible des biens à 50 %. La technique de division par les coopératives consiste en la distribution gratuite des parts de société et des parts de fonds de placement, sur la base notamment du temps passé à la coopérative. La négociabilité et la transmissibilité des parts de fonds de placement, soulèvent encore beaucoup de problèmes laissés en suspens. Cependant, ces questions seront selon toute apparence plus faciles à résoudre que les problèmes relatifs à la terre.

La réforme de la propriété vise à instaurer la possibilité d'établir des fermes individuelles à plein temps. Plusieurs facteurs sont déterminants dans la Hongrie actuelle. Un décalage important entre les prix des produits industriels et agricoles fait diminuer la rentabilité des branches agraires à un niveau assez bas qui rend peu attrayantes les entreprises agricoles. D'ailleurs, au cours des 40 dernières années, la paysannerie hongroise a perdu l'esprit d'entreprise ainsi que la condition première de celui-ci, la confiance. Bien sûr, la génération adulte d'aujourd'hui n'a pas eu la possibilité d'acquérir d'expérience dans le management des fermes. Il n'y a pas eu - cela n'était pas possible - d'accumulation suffisante de capital privé permettant de lancer une entreprise. En même temps, aucune infrastructure financière ne pouvait mettre à la disposition des paysans-entrepreneurs le capital pour le lancement de l'entreprise. Tout cela met des obstacles au développement des fermes, et ne permet à ces structures de s'établir que progressivement et à long terme. Néanmoins, selon une enquête récente, une partie importante des petits producteurs actuels souhaite devenir indépendante, mais reste dans l'expectative. Ces petits producteurs regrettent aujourd'hui l'inexistence des conditions les plus importantes : la possibilité d'accéder à des crédits avantageux,

celle d'obtenir la propriété des terres, des conditions financières plus favorables, une offre convenable en machines et la représentation de leurs intérêts. Il est certain qu'après la mise en place de ces mesures, on pourrait compter sur le fonctionnement d'un nombre important de fermes.

Finalement, la question est de savoir quel effet aura la transformation agraire sur le système de relations entre grandes et petites entreprises. Sans doute, ces relations qui ont suivi jusqu'à présent un cours forcé changeront, car des petites exploitations indépendantes vont s'installer et la grande exploitation subira également des modifications. La dissolution de la grande exploitation hiérarchique et homogène a déjà commencé. Les initiatives et les tentatives déjà enregistrées permettent de conclure que les centres des coopératives de production - là où ils continueront à subsister - vont se transformer en une sorte de centres d'administration des biens, en centres de holding, auxquels vont se rattacher des petites coopératives indépendantes constituées à partir d'anciennes unités d'exploitation, de sociétés de capitaux, et d'entrepreneurs privés. Ce rattachement marque déjà la nouvelle qualité de la coopération entre petites et grandes exploitations, fondée exclusivement sur l'intéressement et exemptée de contrainte.